



# COMMUNE DE HOENHEIM

## PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

(Art.107 de la loi NOTRe N°2015-991 du 17 août 2015)

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Hoenheim ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

### 1 – Eléments de contexte

Hoenheim est une commune de 11 225 habitants appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Budget primitif 2021 de la commune de Hoenheim a été voté par le Conseil municipal le 14 décembre 2020.

Le Compte administratif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le Compte de gestion établi par le Trésorier.

Le Compte administratif 2021 a été présenté au Conseil municipal du 14 mars 2022. Il peut être consulté sur simple demande au service des Finances de la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

### 2 – Priorités du budget

Les priorités avaient été annoncées dans le débat d'orientations budgétaires avec un objectif : élaborer le budget 2021 sans aucune hausse des taux de fiscalité ni appel à l'emprunt.

Les points essentiels sont par conséquent :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
  - La stabilité de la masse salariale
  - La poursuite des recherches d'économies dans la gestion des services
- Des recettes de fonctionnement marquées par :
  - Le maintien des taux des 3 taxes communales (taxes foncières et taxe d'habitation) dans un contexte de baisse des concours de nos partenaires financiers
- La suite du programme d'investissement commencé les années précédentes (école de musique, rénovation/extension du Centre socioculturel de Hoenheim).

### 3 – Ressources et charges de fonctionnement : évolution, structure

Comme en 2020, la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID19 a eu des conséquences non négligeables sur les charges à caractère général (achat de masques et de produits désinfectants, prestations de nettoyage, etc) et sur les produits des services (arrêt des locations de salle).

#### a) Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général : 1 629 039,18 €  
22,98 % des dépenses réelles de fonctionnement  
+6,57 % par rapport à l'année 2020

Charges de personnel : 4 123 716,72 €  
58,17 % des dépenses réelles de fonctionnement  
-3,48 % par rapport à l'année 2020

Atténuations de produits : 496 008,08 €  
7,00 % des dépenses réelles de fonctionnement  
-0,23 % par rapport à l'année 2020

Autres charges de gestion courante : 779 977,99 €  
11,00 % des dépenses réelles de fonctionnement  
+19,24 % par rapport à l'année 2020

Charges financières : 43 332,29 €  
0,61 % des dépenses réelles de fonctionnement  
-17,44 % par rapport à l'année 2020

Charges exceptionnelles : 24 599,42 €  
0,35 % des dépenses réelles de fonctionnement  
+234,47% par rapport à l'année 2020

#### b) Les recettes de fonctionnement

Atténuation de charges : 7 722,87 €  
0,08 % des recettes réelles de fonctionnement  
-75,26 % par rapport à l'année 2020

Produits des services : 1 216 912,86 €  
13,26 % des recettes réelles de fonctionnement  
+0,66 % par rapport à l'année 2020

Impôts et taxes : 6 339 849,83 €  
69,10 % des recettes réelles de fonctionnement  
+7,12 % par rapport à l'année 2020

Dotations et participations : 1 438 407,93 €  
15,68 % des recettes réelles de fonctionnement  
-13,00 % par rapport à l'année 2020

Autres produits de gestion courante : 157 553,05 €  
1,72 % des recettes réelles de fonctionnement  
+24,52 % par rapport à l'année 2020

Produits exceptionnels : 18 210,16 €  
0,20 % des recettes réelles de fonctionnement  
+120,69 % par rapport à l'année 2020

#### 4 – Montant du budget consolidé

Les dépenses totales au titre de l'année 2021 ont été de 10 138 926,80 € et les recettes totales de 14 885 002,50€, soit un résultat global de clôture excédentaire de 4 746 075,70 €.

#### 5 – Crédits d'investissement

En 2021, les dépenses de la section d'investissement ont été de 2 530 707,72 €, dont 2 207 340,20 € de dépenses d'équipement. Ces crédits correspondaient notamment aux dernières factures pour la maison de la musique, à la rénovation d'une maison rue Ring et la création de son jardin pédagogique, à la rénovation du centre socioculturel, aux aménagements du plateau Bouchesèche et du nouveau cimetière, à l'aménagement de l'annexe de la mairie rue Anatole France, à l'achat de divers matériels dont deux véhicules électriques, ainsi qu'au remboursement du capital des emprunts.

L'Etat a participé par le versement du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), pour 151 271,57 €, et des subventions ont été versées pour 345 812,00 €. Enfin, l'excédent de fonctionnement antérieur capitalisé était de 834 044,09 €.

#### 6 – Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et de l'épargne nette

En 2021, l'épargne brute était de 2 086 503,02 €. L'épargne nette était de 1 813 858,90 €.

#### 7 – Niveau d'endettement de la collectivité

Au 31 décembre 2021, la dette de la commune de Hoenheim s'élevait à 1 131 206,36 €.

#### 8 – Capacité de désendettement

En 2021, la capacité de désendettement était de 0,54 an.

#### 9 – Niveau des taux d'imposition

Les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2021 :

- Taxe d'habitation : 17,32%
- Taxe sur le foncier bâti : 30,31 % (fusion des taux communaux et départementaux en 2021)
- Taxe sur le foncier non bâti : 71,12 %.

## 10 – Principaux ratios

Les principaux ratios en 2021 étaient :

- Dépenses réelles de fonctionnement / population = 627,92
- Produit des impositions directes / population = 463,02
- Recettes réelles de fonctionnement / population = 812,74
- Dépenses d'équipement brut / population = 90,82
- Encours de dette / population = 100,20
- DGF / population = 101,39
- Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement = 58,17 %
- Marge d'autofinancement courant = Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette / Recettes réelles de fonctionnement = 57,28 %
- Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement = 7,98 %
- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement = 12,33 %

## 11 – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 31 décembre 2021, le personnel communal se composait de 131 agents (78 à temps complet et 53 à temps non complet), représentant 94,79 « équivalent temps plein », dont 3 emplois fonctionnels (DGS, DGSA, DST) et une collaboratrice de cabinet du maire.

86% du personnel était des agents titulaires.

Le personnel communal était ventilé comme suit :

- Filière administrative : 27 postes
- Filière technique : 31 postes
- Filière sociale : 28 postes (22 agents rattachés au service petite enfance et 6 au service des affaires scolaires)
- Filière médico-sociale : 3 postes (Service petite enfance)
- Filière culturelle : 19 postes (Ecole de musique)
- Filière animation : 23 postes (21 agents rattachés au service des affaires scolaires et 2 au service jeunesse)

Les charges de personnel se sont élevées à 4 123 716,72 € en 2021.

Fait à Hoenheim, le 14 mars 2022

Vincent DEBES



Maire de Hoenheim

Vice-président de l'Eurométropole